

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1344

2 juin 2008

SOMMAIRE

Alimentation Europa S.A.	64509	Lux Beck S.à.r.l.	64504
Alimentation Europa S.A.	64511	LuxCo 37 S.à r.l.	64472
AudioVision Luxembourg S.à r.l.	64507	MK Luxinvest S.A.	64466
Audley Holdings	64480	Monti Immobilière S.A.	64500
Avenir S.A.	64486	Patrimmo S.A.	64495
Baker Hughes Luxembourg S.à r.l.	64482	Pfizer Europe Holdings Sàrl	64508
Baker Hughes Luxembourg S.à r.l.	64472	Pfizer Europe Holdings Sàrl	64508
Beaurimmo S.A.	64512	Pfizer Europe Holdings Sàrl	64510
Bois Fleuri S.A.	64512	Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l.	64483
CELSIUS EUROPEAN Lux 4 S.à r.l.	64483	Restaurant Da Vinci S. à r.l.	64481
Centsimmo S.A.	64508	RICLUX Holdings S.à r.l.	64487
CL Participations S.à r.l.	64488	Rosenkavalier I S.à r.l.	64489
Dan's Sport's Corner S.à r.l.	64506	SBIC Investments S.A.	64495
Defa International S.A.	64466	SIFC Development Holding S.à r.l.	64495
Deutsche Krankenversicherung Luxem- bourg S.A.	64485	Société de Distribution Bureautique 3A S.à r.l.	64498
DKV Luxembourg S.A.	64485	SPI Group Sàrl	64467
EB Holding S.à r.l.	64489	Teseo Luxembourg Holding S.A.	64466
Elvafin S.A.	64510	T.H. S.A.	64480
Expro Holdings S.à r.l.	64477	Venici Mode S.à r.l.	64503
Foetz S.A.	64509	Verdoso Management Company S. à r.l.	64512
Institut Mobilier Européen S.A.	64511		
Linedata Services Luxembourg SA	64494		

Teseo Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 82.366.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2008

L'assemblée générale a ré-élu les administrateurs suivants pour la durée d'un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Eric LECLERC, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- Monsieur Jos HEMMER, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- Monsieur Francis ZELER, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

L'assemblée générale a ré-élu Monsieur Pascal FABECK, 6a, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, comme commissaire aux comptes, pour la durée d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008061844/50/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Defa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 113.405.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du 8 avril 2008

Suite à l'autorisation accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 avril 2008, le conseil d'administration a nommé Monsieur Eirik DIESEN, demeurant à 42, rue Jean-Pierre Huberty, L-1742 Luxembourg comme administrateur délégué de la société, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Pour extrait conforme

LVM

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008061847/50/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02341. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

MK Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 43.576.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2008 a pris note de la démission de Monsieur Dr. Reinhard Ulitzka de sa fonction d'administrateur avec effet au 7 novembre 2007, et a décidé de:

- ratifier la cooptation de

Monsieur Heinrich-Friedrich ECHTER, Cominvest Asset Management S.A. 25, rue Edward Steichen L-2540 LUXEMBOURG

en date du 7 novembre 2007 en tant qu'administrateur,

- renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Heinrich-Friedrich ECHTER prenant fin à l'Assemblée Ordinaire 2010.

Dès lors, le conseil se compose comme suit:

Monsieur Heinrich-Friedrich ECHTER, COMINVEST Asset Management S.A., 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Monsieur Dirk FUNKE, Münchner Kapitalanlage AG, Beethovenplatz 4, D-80336 München

Monsieur Dr. Thomas Goergen, COMINVEST Asset Management S.A., 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Monsieur Michel Lentz, 5, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
L'Assemblée Générale Ordinaire a également décidé de renouveler le mandat de
PricewaterhouseCoopers S. à r. l., 400, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG
en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en
2009.

Pour MK LUXINVEST S.A., Société Anonyme
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2008061850/1126/30.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2008, réf. LSO-CP05157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SPI Group S.à r.l.", a private company with limited liability, having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on 22 December 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.116 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 288 and dated 02 March 2007 (the "Company"), lastly amended pursuant to a deed enacted by the same Wagner, on 16 July 2007 and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2223 and dated 6 October 2007.

11,000 (eleven thousand) ordinary shares, 5,544 (five thousand five hundred forty-four) class A shares, 5,544 (five thousand five hundred forty-four) class B shares, 5,544 (five thousand five hundred forty-four) class C shares, 5,544 (five thousand five hundred forty-four) class D shares, 5,544 (five thousand five hundred forty-four) class E shares, 5,544 (five thousand five hundred forty-four) class F shares, 5,544 (five thousand five hundred forty-four) class G shares, 5,544 (five thousand five hundred forty-four) class H shares, 5,544 (five thousand five hundred forty-four) class I shares and 5,544 (five thousand five hundred forty-four) class J shares, are owned by Mr. Yury Shefler, with professional address at 112, route de Florissant, CH - 1206, Geneva, Switzerland;

500 (five hundred) ordinary shares, 252 (two hundred fifty-two) class A shares, 252 (two hundred fifty-two) class B shares, 252 (two hundred fifty-two) class C shares, 252 (two hundred fifty-two) class D shares, 252 (two hundred fifty-two) class E shares, 252 (two hundred fifty-two) class F shares, 252 (two hundred fifty-two) class G shares, 252 (two hundred fifty-two) class H shares, 252 (two hundred fifty-two) class I shares and 252 (two hundred fifty-two) class J shares are owned by Mrs. Natalia Shubina, with professional address at 12, Kosmonavtov, apt.7, RUS - Moscow, Russia;

375 (three hundred seventy-five) ordinary shares, 189 (hundred eighty-nine) class A shares, 189 (hundred eighty-nine) class B shares, 189 (hundred eighty-nine) class C shares, 189 (hundred eighty-nine) class D shares, 189 (hundred eighty-nine) class E shares, 189 (hundred eighty-nine) class F shares, 189 (hundred eighty-nine) class G shares, 189 (hundred eighty-nine) class H shares, 189 (hundred eighty-nine) class I shares and 189 (hundred eighty-nine) class J shares, are owned by Mr. Alexey Oliynik, with professional address at 40C, route d'Hermance, CH-1222 Vesenz, Switzerland;

250 (two hundred fifty) ordinary shares, 126 (hundred twenty-six) class A shares, 126 (hundred twenty-six) class B shares, 126 (hundred twenty-six) class C shares, 126 (hundred twenty-six) class D shares, 126 (hundred twenty-six) class E shares, 126 (hundred twenty-six) class F shares, 126 (hundred twenty-six) class G shares, 126 (hundred twenty-six) class H shares, 126 (hundred twenty-six) class I shares and 126 (hundred twenty-six) class J shares are owned by Mr. Andrey Skurikhin, with professional address at 7, Passage du Lac, CH - 1248 Hermance, Switzerland;

250 (two hundred fifty) ordinary shares, 126 (hundred twenty-six) class A shares, 126 (hundred twenty-six) class B shares, 126 (hundred twenty-six) class C shares, 126 (hundred twenty-six) class D shares, 126 (hundred twenty-six) class E shares, 126 (hundred twenty-six) class F shares, 126 (hundred twenty-six) class G shares, 126 (hundred twenty-six) class H shares, 126 (hundred twenty-six) class I shares and 126 (hundred twenty-six) class J shares, are owned by Mr. Vladimir Sukhachev, with professional address at 46, 8th March Str. 2/10, 2, RUS - 121069 Moscow, Russia; and

125 (hundred twenty-five) ordinary shares, 63 (sixty-three) class A shares, 63 (sixty-three) class B shares, 63 (sixty-three) the class C shares, 63 (sixty-three) class D shares, 63 (sixty-three) class E shares, 63 (sixty-three) class F shares, 63 (sixty-three) class G shares, 63 (sixty-three) class H shares, 63 (sixty-three) class I shares and 63 (sixty-three) class J shares are owned by Mr. Sergey Shabalin, with professional address at 51, Krasnykh Zor Stre., apt. 29, RUS - Moscow, Russia, all shares together representing the whole capital of the Company.

All here represented by Mr. Alexey Oliynik, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, which, having been signed by the appearing person and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with the minutes.

The shareholders of the Company, exercising the powers of the General Meeting, request the notary to act that:

I.- All 75,500 (seventy-five thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders of the Company have been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the transfer of the registered office of the Company;
3. Subsequent amendment of the first and second paragraphs of article four of the articles of association of the Company so that to read as follows:

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be)";

4. Approval of the amendment of the articles of association of the Company in relation to the representation of shareholders at general meetings of the shareholders;

5. Approval of the amendment of the articles of association of the Company in relation to the deletion of the requirement to hold general meetings of the shareholders with regard to the transfer of shares approval in front of a Luxembourg notary;

6. Subsequent amendments of article eleven and article sixteen paragraph (ii) of the articles of association of the Company so as to read respectively as follows (the remaining paragraphs of these articles remaining unchanged):

(a) " **Art. 11.** Shares may not be transferred inter vivos between shareholders or to non-shareholders unless shareholders representing at least 80% (eighty percent) of the share capital have agreed thereto in a general meeting of shareholders. (...)" and

(b) " **Art. 16.** (...) (ii) Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means any person. Any general meeting of shareholders with the agenda including issuance of new shares, splitting or consolidation of the shares, amendment of the Articles, liquidation or reorganization of the Company shall be valid only if held in front of a notary in Luxembourg. (...)" and

7. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to approve the transfer of the registered office of the Company from 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg to 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

Third resolution

Further to the second resolution above, it is unanimously resolved to amend the first and second paragraph of article four (4) of the articles of association of the Company, so that to read as follows (the remaining paragraphs of article four shall remain unchanged):

" **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

(...)"

Fourth resolution

It is unanimously resolved to approve the amendment of the articles of association of the Company in order to provide for the possibility of representation of the shareholders by any person at general meetings of the shareholders (as opposed to by "another shareholder representing at least 10% (ten percent) of the share capital of the Company").

Fifth resolution

It is unanimously resolved to approve the amendment of the articles of association of the Company in relation to the deletion of the requirement to hold general meetings of the shareholders in connection with the approval of the transfer of shares in front of a Luxembourg notary.

Sixth resolution

Further to the fifth resolution above, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article eleven (11) of the articles of association of the Company, so that to read as follows (the remaining paragraphs of article eleven shall remain unchanged):

" **Art. 11.** Shares may not be transferred inter vivos between shareholders or to non-shareholders unless shareholders representing at least 80% (eighty percent) of the share capital have agreed thereto in a general meeting of shareholders. (...)"

Further to the fourth and fifth resolutions above, it is unanimously resolved to amend article sixteen (16) paragraph (ii) of the articles of association of the Company, so that to read as follows (the remaining paragraphs of article sixteen shall remain unchanged):

" **Art. 16.** (...)

(ii) Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means any person. Any general meeting of shareholders with the agenda including the issuance of new shares, splitting or consolidation of the shares, amendment of the Articles, liquidation or reorganization of the Company shall be valid only if held in front of a notary in Luxembourg.

(...)."

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de "SPI Group S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 2006 ordonné par le notaire soussigné, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.116 et dont l'acte est publié au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 288 du 2 mars 2007 (la "Société") et dernièrement modifiés en application de l'acte passé par le même notaire Wagner, en date du 16 Juillet 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2223 daté du 6 octobre 2007.

11.000 (onze mille) parts sociales ordinaires, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe A, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe B, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe C, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe D, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe E, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe F, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe G, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe H, 5.544 (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe I, 5.544 et (cinq mille cinq cent quarante-quatre) parts sociales de classe J, sont détenues par Monsieur Yury Shefler, ayant son adresse professionnelle au 112, route de Florissant, CH-1206, Genève, Suisse;

500 (cinq cent) parts sociales ordinaires, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe A, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe B, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe C, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe D, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe E, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe F, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe G, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe H, 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe I et 252 (deux cent cinquante-deux) parts sociales de classe J sont détenue par Madame Natalia Shubina, ayant son adresse professionnelle au 12, Kosmonavtov, apt. 7, RUS-Moscou, Russie;

375 (trois cent soixante-quinze) parts sociales ordinaires, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe A, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe B, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe C, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe D, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe E, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe F, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe G, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales

de classe H, 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe I et 189 (cent quatre-vingt neuf) parts sociales de classe J sont détenues par Monsieur Alexey Olinynik, ayant son adresse professionnelle au 40C, route d'Hermance, CH-1222 Vesenz, Suisse;

250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe A, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe B, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe C, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe D, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe E, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe F, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe G, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe H, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe I et 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe J, détenues par Monsieur Andrey Skurikhin, ayant son adresse professionnelle au 7, Passage du Lac, CH-1248 Hermance, Suisse;

250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe A, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe B, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe C, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe D, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe E, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe F, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe G, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe H, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe I et 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe J détenues par Monsieur Vladimir Sukhachev, ayant son adresse professionnelle au 46, 8th March Str. 2/10, 2, RUS-121069, Moscou, Russie;

125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe A, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe B, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe C, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe D, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe E, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe F, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe G, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe H, 63 (soixante-trois) parts sociales de classe I et 63 (soixante-trois) parts sociales de classe J détenues par Monsieur Sergey Shabalin, ayant son adresse professionnelle au 51, Krasnykh Zor Stre., apt. 29, RUS-Moscou, Russie;

Tous représentés par Monsieur Alexey Olinynik, précité, en vertu de procurations signées sous seing privé, qui ont été signés par les parties comparantes, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés de la Société exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale prient le notaire d'acter que:

I.- Toutes les 75.000 (soixante-quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1.- EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés de la Société ont été dûment et préalablement informés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert du siège social de la Société;
3. Modification subséquente du premier et second paragraphes de l'article quatre des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou de gérant unique (selon le cas)";

4. Approbation de la modification des statuts de la Société relative à la représentation des associés aux assemblées générales;

5. Approbation de la modification des statuts de la Société relative à l'exigence de la tenue d'une assemblée générale des associés devant un notaire Luxembourgeois au regard de l'approbation du transfert des parts sociales;

6. Modification subséquente de l'article onze et de l'article seize paragraphe (ii) des statuts de la Société afin de leur donner respectivement la teneur suivante (les paragraphes restants de ces articles restants inchangés):

- (a) " **Art. 11.** Aucune cession de parts sociales entre vifs associés ou tiers non-associés ne peut-être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins 80% du capital social. (...)" ; et

- (b) " **Art. 16.** (...) (ii) Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié par toute personne. Toute assemblée générale d'associé dont l'agenda inclus, l'émission de nouvelles parts sociales, la division ou consolidation de parts sociales, la modification des Statuts, la liquidation ou la réorganisation de la Société, sera valable pour autant que cette assemblée soit tenue en face d'un notaire à Luxembourg. (...)" ; et

7. Divers.

Suite à l'approbation par les associés de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit à une convocation préalable pour la présente assemblée; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués et s'accordent à délibérer et à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute

la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il a été unanimement décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Troisième résolution

Suite à la seconde résolution ci-dessus, il a été unanimement décidé de modifier les premier et second alinéas de l'article quatre (4) des statuts de la Société, afin de leur donner la teneur suivante (le reste du paragraphe quatre restant inchangé):

" **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou de gérant unique (selon le cas).

(...)"

Quatrième résolution

Il a été unanimement décidé d'approuver la modification des statuts de la Société afin de prévoir la possibilité de représentation des associés aux assemblées générales des associés par toute personne (contrairement à "un autre associé représentant au moins 10% (dix pourcents) du capital social de la Société").

Cinquième résolution

Il a été unanimement décidé d'approuver la modification des statuts de la Société relative à la suppression de l'exigence de la tenue d'une assemblée générale des associés devant un notaire luxembourgeois au regard de l'approbation du transfert des parts sociales.

Sixième résolution

Suite à la cinquième résolution ci-dessus, il a été unanimement décidé de modifier le premier alinéa de l'article onze (11) des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante (les alinéas restants de l'article onze restant inchangés):

" **Art. 11.** Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut-être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins 80% du capital social.

(...)"

Suite à la quatrième et cinquième résolutions ci-dessus, il a été unanimement décidé de modifier l'article seize (16) paragraphe (ii) des statuts de la société, afin de lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes de l'article seize restant inchangés):

" **Art. 16.** (...)

(ii) Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié par toute personne.

Toute assemblée générale d'associé dont l'agenda inclus, l'émission de nouvelles parts sociales, la division ou consolidation de parts sociales, la modification des Statuts, la liquidation ou la réorganisation de la Société, sera valable pour autant que cette assemblée soit tenue en face d'un notaire à Luxembourg.

(...)"

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du mandataire des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance a été levée-

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A.OLIYNIK, J.-J.WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 avril 2008. Relation: EAC/2008/5468. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): FISCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008061197/239/267.

(080068489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

**Baker Hughes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 37 S.à r.l.).**

Capital social: USD 1.434.045,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.025.

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of the month of March,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of the impeded Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, the latter remaining the depositary of the present deed.

There appeared:

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of September 19, 2007, published in the Mémorial C, n ° 2382 of October 23, 2007, page 114.290, and entered in the Company Register at Luxembourg, under the number B-131.868 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 March 2008,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LuxCo 37 S.à r.l.", a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11, boulevard Prince Henri, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a notarial deed of July 6, 2007, published in the Mémorial C, n ° 1901 of September 6, 2007, page 91241, and entered in the Trade and Companies Register of Luxembourg, Section B, under the number 130025. The articles of association have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, vested with the powers of the general meeting, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To change the name of the company to "Baker Hughes Luxembourg S.à r.l."
- 2 To amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under item 1.
- 3 To change the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars by applying the exchange rates fixed by the European Central Bank.
- 4 To convert the existing share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into nineteen thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 19,278) by requalifying the shares which currently have a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) into shares of a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and by decreasing the share capital by an amount of seventy-five United States Dollar Cents (USD 0.75).
- 5 To increase the corporate capital by an amount of one million four hundred thirty-four thousand forty-five United States Dollars (USD 1,434,045.-) so as to raise it from its present amount of nineteen thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 19,278.-) to one million four hundred fifty-three thousand three hundred twenty-three United States Dollars (USD 1,453,323.-).
- 6 To issue one million four hundred thirty-four thousand forty-five (1,434,045) new shares with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.
- 7 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium, by Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.
- 8 To approve the redemption by the Company of nineteen thousand two hundred seventy-eight (19,278) of its own shares.
- 9 To reduce the corporate capital by an amount of nineteen thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 19,278.-) and to cancel nineteen thousand two hundred seventy-eight (19,278) shares owned by the Company.
- 10 To amend article 6 of the articles of association, in order to reflect the above capital increase and the change of the currency of the share capital of the Company.
- 11 To approve not to repay share capital and share premium within twelve (12) months following the contribution of all assets and liabilities as adopted under item 7.
- 12 To amend the article 18, of the articles of incorporation, in order to reflect the resolution adopted above.

and in consideration of a Report (as defined hereafter), a copy of the Report having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, remaining attached to the present deed and being registered with the present deed has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to change the name of the Company to "Baker Hughes Luxembourg S.à r.l. ".

Second resolution

The Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall from now on read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "Baker Hughes Luxembourg S.à r.l.".

Third resolution

The Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from euros into United States Dollars by applying the exchange rate one euro (EUR 1.-) = one point five four two three United States Dollars (USD 1.5423) as published by the European Central Bank on 20 March 2008.

Fourth resolution

The Shareholder resolves to convert the existing share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) into nineteen thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 19,278.-) by requalifying the shares which currently have a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) into shares of a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) and by decreasing the share capital by an amount of seventy-five United States Dollar Cents (USD 0.75).

Fifth resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million four hundred thirty-four thousand forty-five United States Dollars (USD 1,434,045.-) so as to raise it from its present amount of nineteen thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 19,278.-) to one million four hundred fifty-three thousand three hundred twenty-three United States Dollars (USD 1,453,323.-).

Sixth resolution

The Shareholder resolves to issue one million four hundred thirty-four thousand forty-five (1,434,045) new shares with a nominal value of one States Dollars (USD 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Seventh resolution

Subscription - Payment

There now appeared Maître Laurent SCHUMMER, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., a société en commandite par actions with registered 1, allée Schaffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of the proxy as referred under (ii) hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. for one million four hundred thirty-four thousand forty-five (1.434.045) shares and to make payment in full for each such new share thus subscribed by a contribution in kind consisting of all its assets and all the liabilities, known or unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever, including notably the shares of the Company held by Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. (the "Assets and Liabilities").

The Assets and Liabilities thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of one billion four hundred thirty-four million forty-four thousand seven hundred fifty-eight United States Dollars (USD 1.434.044.758.-)

Proof of the ownership by Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. of the ownership of all the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary.

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. declared that its contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of all its contributions to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contributions to the Company.

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. further stated that a report has been drawn up by Ernst & Young Tax Advisory Services, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, and signed by Mr Jean-Marie GISCHER on 27 March 2008, wherein its contributions so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 1,434,045 new shares with a nominal value of USD 1 each, to be issued with total related share premium of USD 1,432,610,713, hence total consideration amounting to USD 1,434,044,758. "

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon the general meeting of shareholders, resolved to accept the said subscriptions and payment including the share premium by the subscribers and to allot the new shares to Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. as stated below:

Shareholder	subscribed and paid-in capital (USD)	number of shares	Share premium (USD)
1) Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.	1,434,045	1,434,045	1,432,610,713
Total:	1,434,045		1,432,610,713

Eighth resolution

The Shareholder resolves to approve the redemption by the Company of nineteen thousand two hundred seventy-eight (19,278) of its own shares so far held by Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. contributed to the Company as a result of the contribution made pursuant to the second resolution hereabove and valued for such purpose at nineteen thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 19,278.-) and as a consequence to reduce the Company's corporate capital by an amount of nineteen thousand two hundred seventy-eight United States Dollars (USD 19,278.-) so as to reduce it to one million four hundred thirty-four thousand forty-five United States Dollars (USD 1,434,045.-) by cancellation of those nineteen thousand two hundred seventy-eight (19,278) own shares.

Ninth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 6, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one million four hundred thirty-four thousand forty-five United States Dollars (USD 1,434,045.-) divided into one million four hundred thirty-four thousand forty-five (1,434,045) shares, with a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

Tenth resolution

The Shareholder resolves to approve not to repay share capital and share premium paid in pursuant to the above resolution within twelve (12) months following the above contribution of all assets and liabilities as adopted in the seventh resolution.

Eleventh resolution

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend article 18 of the articles of incorporation of the Company, so as to add a second paragraph which shall have the following wording:

" **Art. 18. (second paragraph).** There shall be no repayment of share capital or share premium within twelve (12) months following the creation of the relevant share capital and/ or relevant share premium in the context of a contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of the contributor subscribing the relevant share capital increase."

Expenses

Insofar as the contributions in kind by Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. results in Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., a company with registered office in the European Union, contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to article 4-1 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand euro.-

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 Septembre 2007, publié au Mémorial C, n ° 2382 du 23 octobre 2007, page

114.290, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-131.868, (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 mars 2008.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «LuxCo 37 S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, boulevard Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié le 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, numéro 1901 du 6 septembre 2007, page 91241 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130025. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 Modification du nom de la Société en «Baker Hughes Luxembourg S.à r.l.».
 - 2 Modification de l'article 2, des statuts de la Société manière à refléter la résolution adoptée sous le point 1^{er}.
 - 3 Changement de la devise du capital social de la Société d'euro en dollars US en appliquant les taux de changes fixés par la Banque Centrale Européenne.
 - 4 Conversion du capital social existant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500) en dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit dollar US (USD 19.278) et de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de vingt-cinq euro (EUR 25,-) en un dollar US (USD 1,-) en requalifiant les parts sociales qui ont actuellement une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) en parts sociales d'une valeur nominale de un dollars US (USD 1,-) et en réduisant le capital social d'un montant de soixante-quinze cent dollar US (USD 0,75).
 - 5 Augmentation du capital social d'un montant de un million quatre cent trente-quatre mille quarante-cinq dollars US (USD 1.434.045,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit dollars US (USD 19.278,-) à un montant de un million quatre cent cinquante-trois mille trois cent vingt-trois dollar US (USD 1,453,323.-).
 - 6 Émission de un million quatre cent trente-quatre mille quarante-cinq (1.434.045) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar US (USD 1,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.
 - 7 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission, par Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A, une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec paiement d'une prime d'émission, et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales, par un apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.
 - 8 Acceptation du rachat par la Société de dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit (19.278) de ses propres parts sociales.
 - 9 Réduction du capital social d'un montant de dix-neuf mille deux cent soixante-huit dollars US (USD 19.278,-) et suppression de dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit (19.278) parts sociales détenues par la Société.
 - 10 Modification de l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus et le changement de la devise du capital social de la Société.
 - 11 Acceptation de ne pas rembourser le capital social et la prime d'émission pendant les douze (12) mois qui suivent l'apport de tout les actifs et passifs tel que adoptée sous le point 7.
 - 12 Modification de l'article 18 des statuts de la Société de manière à refléter la résolution adopté ci-dessus.
- et considérant le Rapport (tel que défini ci-après), une copie du Rapport signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé a décidé de modifier le nom de la Société en «Baker Hughes Luxembourg S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associé a décidé de modifier l'article 2, des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 2.** Le nom de la société est «Baker Hughes Luxembourg S.à r.l.».

Troisième résolution

L'associé a décidé de changer la devise du capital social de la Société d'euro en dollar US en appliquant un taux de change de un euro (EUR 1,-) = un virgule cinq quatre deux trois dollar US (USD 1,5423) comme publiés par la Banque Centrale Européenne le 20 mars 2008.

Quatrième résolution

L'associé a décidé de convertir le capital social existant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) en dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit dollar US (USD 19.278,-) et de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de vingt-cinq euro (EUR 25,-) en un dollar US (USD 1,-) en requalifiant les parts sociales qui ont actuellement une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) en parts sociales d'une valeur nominale de un dollars US (USD 1,-) et en réduisant le capital social d'un montant de soixante-quinze cent dollar US (USD 0,75).

Cinquième résolution

L'associé a décidé d'augmenter le capital social d'un montant d'un million quatre cent trente-quatre mille quarante-cinq dollars US (USD 1.434.045,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit dollars US (USD 19.278,-) à un montant d'un million quatre cent cinquante-trois mille trois cent vingt-trois dollars US (USD 1.453.323,-).

Sixième résolution

L'associé a décidé d'émettre un million quatre cent trente-quatre mille quarante-cinq (1.434.045) nouvelles parts sociales et ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, ces parts sociales ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Septième résolution

Souscription - Paiement

Est intervenu ensuite Maître Laurent SCHUMMER, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., une société une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de la procuration mentionnée au (ii) ci-avant.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. un million quatre cent trente-quatre mille quarante-cinq (1.434.045) parts sociales et libérer intégralement ces parts sociales ainsi souscrites par un apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs, connus ou non-connus, qui sont apportés avec tout les droits, titres, engagements et obligations connus ou non-connus, qui peuvent ou pourront être incluses à celles-ci de quelque manière, y compris notamment les parts sociales de la Société détenues par Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. (les «Actifs et Passifs»).

Les Actifs et Passifs ainsi apportés représentent un apport total net d'un montant de un milliard quatre cent trente-quatre million quarante-quatre mille sept cent cinquante-huit dollars US (USD 1.434.044.758,-)

La preuve de la propriété par Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. de tous les Actifs et Passifs a été rapportée au notaire soussigné.

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. a déclaré encore que ces apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la Société.

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. a déclaré qu'un rapport a été établi par Ernst & Young Tax Advisory Services, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises, et signé par Monsieur Jean-Marie GISCHER en date du 27 mars 2008, dans lequel son apport ainsi apporté en nature est décrit et évalué.

Le comparant a produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre attention qui pourrait nous laisser faire croire que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 1.434.045 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 chacune, à être émises avec une prime d'émission totale s'élevant à USD 1.432.610.713, en conséquence un paiement total de USD 1.434.044.758.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et libérations incluant la prime d'émission et d'attribuer les nouvelles parts sociales à Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. conformément aux indications ci-dessous.

Associé	capital souscrit et libéré (USD)	nombre de parts sociales	Prime d'émission (USD)
1) Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.	1.434.045	1.434.045	1.432.610.713
Total:	1.434.045		1.432.610.713

Huitième résolution

L'associé a décidé d'accepter le rachat à la valeur nominale par la Société de dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit (19.278) de ses propres parts sociales jusqu'à présent détenues par Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. apportées

à la Société en conséquence des apports effectués sur la base de la deuxième résolution ci-dessus et évalué à cette fin à dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit dollars US (USD 19.278,-) et en conséquence de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit dollars US (USD 19.278,-) de manière à le porter à un million quatre cent trente-quatre mille quarante-cinq dollars US (USD 1.434.045,-) par annulation de ces dix-neuf mille deux cent soixante-dix-huit (19.278) parts sociales propres.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 6, des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à un million quatre cent trente-quatre mille quarante-cinq dollars US (USD 1.434.045,-) divisé en un million quatre cent trente-quatre mille quarante-cinq (1.434.045) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.-) et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Dixième résolution

L'associé a décidé d'accepter de ne pas rembourser de capital social ni de prime d'émission libéré intégralement suivant la résolution ci-dessus pendant les douze (12) mois qui suivent la date de l'apport de tout les actifs et passifs tel que adoptée dans la septième résolution.

Onzième résolution

Résultant de la résolution ci-dessus, l'associé a décidé de modifier l'article 18 du statut de la Société, afin d'y ajouter un deuxième alinéa comme suit:

" **Art. 18. (deuxième alinéa).** Il n'y aura pas de remboursement de capital social ni de prime d'émission pendant les douze (12) mois qui suivent la création du dit capital social et/ ou de ladite prime d'émission dans le contexte de l'apport en nature consistant en tout les actifs et passifs de l'apporteur souscrivant ladite augmentation de capital."

Évaluation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature par Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A. résulte en Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., une société ayant son siège social dans l'Union Européenne consiste en un apport, de la totalité de ses actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 pour bénéficier de l'exemption du droit d'apport dans un tel cas.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} avril 2008. Relation: EAC/2008/4368. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 AVRIL 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008061202/239/321.

(080068673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Expro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.589.842,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.802.

In the year two thousand eight, the eleventh of April,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Expro Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, in the course of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 21 March 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association of the Company (the Articles)

have been amended for the last time on 31 March 2008 pursuant to a deed of Maître Aloyse Biel, acting in replacement of the undersigned notary, notary residing in Esch/Alzette, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 100.534 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 2,589,842 (two million and five hundred and eighty-nine thousand and eight hundred and forty-two) shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Approval of the pro forma accounts of the Company (i.e. balance sheet and profit and loss accounts) for the period from 21st March 2008 to 11 April 2008 (up to and excluding liquidation) (the Accounts);
3. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
4. Appointment of Mr. Bill Mayberry as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
6. Discharge of the managers of the Company for the performance of their respective mandates; and
7. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Sole Shareholder makes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Accounts as attached to the present minutes as Schedule 1.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Bill Mayberry, manager of the Company, with professional address at 738 Hwy 6 South, Suite 500 Houston, Texas 77079, USA, as liquidator (liquidateur) of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Meeting resolves to grant a full discharge to the managers for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze avril,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Expro Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 21 mars 2008 en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mars 2008 par un acte de Maître Aloyse Biel, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, notaire résidant au Esch/Alzette, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.534, (l'Associé Unique);

ci-après représentée par Mme Laetitia Vauchez, Juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 2.589.842 (deux millions cinq cent quatre-vingt neuf mille huit cent quarante-deux) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollars des Etats-Unis) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société (le bilan comptable ainsi que les comptes de perte et profit) pour la période allant du 21^{er} mars 2008 au 11 avril 2008 (jusqu'à et excluant la liquidation) (les Comptes);
3. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Nomination de Mr Bill Mayberry, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs; et
7. Divers.

III. Après délibération, l'Associé Unique a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les Comptes comme attachés aux présentes au Schedule 1.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Mr Bill Mayberry, gérant de la Société, résidant professionnellement au 738 Hwy 6 South, Suite 500 Houston, Texas 77079, USA, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: Vauchez, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 AVRIL 2008. Relation: EAC/2008/5126. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008061880/219/154.

(080069461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Audley Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008061803/239/12.

(080068882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

T.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008061771/242/12.

(080068619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Restaurant Da Vinci S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 8, rue le Quai.

R.C.S. Luxembourg B 138.385.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Annette REIFFERS, aide-cuisinière, demeurant à L-8825 Perlé, 72, route d'Arlon.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle a déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «RESTAURANT DA VINCI S.à r.l.»

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Remich.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique, Madame Annette REIFFERS.

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Les gérants sont nommés chaque année lors de l'assemblée générale. De plus, ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil huit.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT (1.100.-) EUROS.

Résolutions

Et à l'instant, l'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Elle désigne comme gérant technique jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2009, Monsieur Teddy WATRIN, cuisinier, demeurant à L-6791 Grevenmacher, 30, route de Thionville.

2) Elle se désigne comme gérante administrative jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2009.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

3) Elle déclare que l'adresse de la société est fixée à L-5553 Remich, 8, sur le Quai.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Reiffers, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 28 avril 2008, Relation: MER/2008/747. — Reçu soixante-deux euros à 0,5 % = 62,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 avril 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008061863/232/84.

(080069224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Baker Hughes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.025.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 avril 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008061770/239/12.

(080068676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

CELSIUS EUROPEAN Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008061769/239/12.

(080068983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.534.

In the year two thousand eight, the fourteenth of April,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 100.534 (the Company). The Company was incorporated on 23 April 2004 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 648 of 24 June 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 31 March 2008 pursuant to a deed of Maître Aloyse Biel acting in replacement of the undersigned notary, notary residing in Esch/Alzette, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

Expro International B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered seat at Nijverheidsweg 4, (1785 AA) Den Helder, the Netherlands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Laetitia Vauchez, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 140,000 (one hundred and forty thousand) shares having a nominal value of USD 500 (five hundred United States Dollars) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
 2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
 3. Appointment of Mr. Bill Mayberry as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
 4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
- and
5. Miscellaneous.

III. After deliberation, the Sole Shareholder makes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Bill Mayberry, manager, with professional address at 738 Hwy 6 South, Suite 500 Houston, Texas 77079, USA, as liquidator (liquidateur) of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Sole Shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze avril,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Power Well Service Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.534. La Société a été constituée le 23 avril 2004 par un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 648 du 24 Juin 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mars 2008 par un acte de Maître Aloyse Biel, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, notaire résidant au Esch/Alzette, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

Expro International B.V., une société à responsabilité limitée de droit Hollandais, ayant son siège social au Nijverheidsweg 4, (1785 AA) Den Helder, Hollande (l'Associé Unique);

ci-après représentée par Mme Laetitia Vauchez, Juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 140.000 (cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 500 USD (cinq cents Dollars des Etats-Unis) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
 3. Nomination de Mr Bill Mayberry, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
 4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
- et
5. Divers.

III. Après délibération, l'Associé Unique a approuvé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Mr Bill Mayberry, gérant, résidant professionnellement au 738 Hwy 6 South, Suite 500 Houston, Texas 77079, USA, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi).

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Azette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte

Signé: Vauchez, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 AVRIL 2008. Relation: EAC/2008/5130.- Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 avril 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008061879/219/138.

(080069462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

**DKV Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Deutsche Krankenversicherung Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.762.

Im Jahre zweitausendacht, den siebzehnten April.

Vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle BADEN, mit Amtssitz in Luxemburg,

sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "Deutsche Krankenversicherung Luxembourg S.A.", mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handelsregister Luxembourg, unter der Nummer B 45.762 (die "Gesellschaft"), zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Benannte Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 3. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 36 vom 28. Januar 1994.

Die Satzung wurde zu letzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 12. März 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 941 vom 20. Juni 2002.

Die Generalversammlung wird eröffnet um 10.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Frank SCHETTER, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1855 Luxemburg, 43, avenue J.-F. Kennedy,

welcher Frau Marina MULLER, Privatbeamte, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains, zur Schriftführerin berufen hat.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Frank STOLZ-PAGE, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in L-1212 Luxemburg, 17, rue des Bains.

Sodann die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist, ersucht der Vorsitzende den unterzeichneten Notar, folgende Erklärungen zu beurkunden:

I. Dass die gegenwärtige Generalversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

1. Änderung des Gesellschaftszweckes und Abänderung des Artikels 3 der Satzung.
2. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in "DKV Luxembourg S.A." und Abänderung des 1. Artikels der Satzung.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Versammlungsvorstand unterschrieben und bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, Kenntnis der Tagesordnung zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

IV. Dass die gegenwärtige Generalversammlung ordnungsgemäß gebildet ist und somit zu vorstehender Tagesordnung beschlussfähig ist.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck abzuändern und gibt dem Artikel 3 der Satzung fortan folgenden Wortlaut:

"Zweck der Gesellschaft ist die Abwicklung im In- und Ausland von sämtlichen Versicherungs- und Mitversicherungsgeschäften im Bereich der Krankenversicherung. Die Gesellschaft ist des Weiteren befugt, sämtliche Finanz-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, Gesellschaftseinlagen, Zeichnungen, Käufe und Verkäufe von Wertpapieren oder Geschäftsanteilen und Gesellschaftsgründungen vorzunehmen, sowie sämtliche andere Handels- oder Industriegeschäfte, die direkt mit den vorerwähnten Zwecken verbunden sind oder deren Erfüllung und Entwicklung dienen, durchzuführen. Dies gilt unter den Einschränkungen, die das abgeänderte Gesetz über den Versicherungssektor von 1991 den Versicherungsgesellschaften auferlegt."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft in "DKV Luxembourg S.A." abzuändern und gibt Artikel 1 der Satzung fortan folgenden Wortlaut:

"Art. 1. Es besteht hiermit eine Aktiengesellschaft mit dem Namen "DKV Luxembourg S.A."."

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. SCHETTER, M. MULLER, F. STOLZ-PAGE und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008, LAC / 2008 / 17001. — Reçu douze euros € 12.-.

Le Receveur (signé): SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf Begehre zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 7. Mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008061852/7241/60.

(080069356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Avenire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxemburg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008061791/239/12.

(080068451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

RICLUX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.390.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of April.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1) Mr. Carl Alexander RICHARDSON, company director, born on February 27, 1974 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

2) Mr. Martyn Ford RICHARDSON, company director, born on May 31, 1969 in Stourbridge (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

3) Mr. Lee Scott RICHARDSON, company director, born on July 17, 1972 in Birmingham (United Kingdom), residing at UK-B69 3DZ Oldbury (United Kingdom), West Midlands, Dudley Road East;

all represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), 3, route de Luxembourg, by virtue of three proxies given by delegation under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RICLUX Holdings S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 136.390, incorporated under the name "DIVINO INVESTMENTS S.à r.l." by deed of the undersigned notary, on January 11, 2008, published in the Mémorial C number 690 of March 20, 2008, and whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary, on April 3, 2008, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing parties have taken unanimously the following resolution:

Resolution

Paragraph five of article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12, paragraph 5.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately four hundred and fifty Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) Monsieur Carl Alexander RICHARDSON, administrateur de société, né le 27 février 1974 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

2) Monsieur Martyn Ford RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 31 mai 1969 à Stourbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

3) Monsieur Lee Scott RICHARDSON, administrateur de sociétés, né le 17 juillet 1972 à Birmingham (Royaume-Uni), demeurant à GB-B69 3DZ Oldbury (Royaume-Uni), West Midlands, Dudley Road East;

tous représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à L-6130 Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations données par délégation sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée "RICLUX Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.390, constituée sous la dénomination "DIVINO INVESTMENTS S.à r.l." par acte du notaire sous-signé, en date du 11 janvier 2008, acte publié au Mémorial C numéro 690 du 20 mars 2008, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 avril 2008, non encore publié au Mémorial C,

et que les comparants ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'alinéa cinq de l'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12. alinéa 5.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la moitié au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de quatre cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 avril 2008. Relation GRE/2008/1631. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008061894/231/90.

(080069677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

CL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 32, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 121.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 mai 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008061767/202/12.

(080068979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

EB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 103.767.

—
ATTESTATION

Madame Géraldine SCHMIT, Gérante de la Société EB HOLDING S.à r.l.,
atteste par la présente que Monsieur Robert CONN, gérant, a transféré son adresse professionnelle au Rondo ONZ
1, 35th Floor, 00-124 Varsovie, Pologne.

atteste par la présente que le prénom du gérant Monsieur BARTOS est Andrej Michal et non Andrzej Michal, et qu'il
a transféré son adresse professionnelle au Rondo ONZ 1, 35th Floor, 00-124 Varsovie, Pologne.

Géraldine SCHMIT

Gérante

Référence de publication: 2008061667/587/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080068784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2008.

Rosenkavalier I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.392.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxembourg

Ist erschienen:

Universal-Investment-Luxembourg S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in 18-20, Parc d'Ac-
tivité Syrdall, L-5365 Munsbach eingetragen in Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer
B-75.014,

hier vertreten durch

1) Herrn Alain Nati, beruflich ansässig in 18-20, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach, und

2) Frau Evelyn Löhnertz, beruflich ansässig in 18-20, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach

durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am 23. April 2007, welche nach Unterzeichnung ne varietur durch die Er-
schienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu
werden.

Die erschienene Partei hat den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ers-
tellt:

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form, Name. Es wird hiermit durch den Alleingesellschafter eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ge-
gründet (die "Gesellschaft"), die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10.
August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung und dem vorliegenden Gesellschaftsver-
trag unterliegt (der "Gesellschaftsvertrag").

Die Gesellschaft zählt ursprünglich einen Alleingesellschafter, Eigentümer aller Geschäftsanteile. Die Gesellschaft kann
jedoch jederzeit, insbesondere infolge der Übertragung von Geschäftsanteilen oder der Ausgabe neuer Geschäftsanteile,
aus mehreren Gesellschaftern bestehen, die nicht natürliche Personen sind und deren Zahl dreißig (30) Gesellschafter
nicht überschreiten darf.

Der Name der Gesellschaft ist "Rosenkavalier I S.à r.l."

Art. 2. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung an jeden
anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in
anderen Ländern Tochtergesellschaften oder Zweigniederlassungen gründen.

Sollten der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art bevorstehen oder bereits eingetreten sind, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz, beziehungsweise die Verbindung zwischen dem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Sitz der Gesellschaft vorübergehend, bis zur völligen Beilegung dieser außergewöhnlichen Ereignisse, ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, welche, unbeschadet dieser provisorischen Verlegung des Sitzes der Gesellschaft, die luxemburgische Staatsangehörigkeit beibehält. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der Organe oder einer der Personen, die mit der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft beauftragt sind, auszuführen und Dritten gegenüber zur Kenntnis zu bringen.

Art. 3. Gegenstand. Der Gegenstand der Gesellschaft umfasst die Akquisition und das Halten von Beteiligungen an luxemburgischen und / oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, welche der Gesellschaftsgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann ihr Vermögen ebenfalls dazu verwenden, um in Immobilien, geistiges Eigentum oder andere bewegliche oder unbewegliche Güter jeglicher Art und Form zu investieren.

Die Gesellschaft kann in jeglicher Art und Form Darlehen aufnehmen und privat Schuldverschreibungen oder Schuldscheine ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit durchführen, welche zur Ausführung und Entwicklung ihrer Geschäftszwecke dienen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Sie kann jedoch durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung, die gemäß den Gesetzesbestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit entscheidet, aufgelöst werden.

Kapitel II. Kapital, Geschäftsanteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital wird auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) festgesetzt, eingeteilt in fünftausend (5.000) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-), alle voll eingezahlt.

Zusätzlich zu dem Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, in das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf einen Anteil zusätzlich zu seinem Nennwert eingezahlt werden, übertragen werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann für die Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, zur Auszahlung an den/die Gesellschafter oder zwecks Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage verwendet werden.

Art. 6. Geschäftsanteile. Jeder Geschäftsanteil berechtigt seinen Eigentümer zur Teilhabe am Gewinn und am Vermögen der Gesellschaft und verleiht Anrecht auf eine Stimme während der Gesellschafterversammlungen. Das Eigentum eines Geschäftsanteils bewirkt automatisch die Annahme des Gesellschaftsvertrags der Gesellschaft und der Beschlüsse des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung.

Die Geschäftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer eines Geschäftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile frei übertragbar. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so sind die Geschäftsanteile nur unter den Gesellschaftern frei übertragbar. In diesem Fall dürfen die Geschäftsanteile lediglich dann an Nichtgesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafterversammlung, bei der drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sind, sich damit einverstanden erklärt.

Der Beweis für die Übertragung von Geschäftsanteilen wird durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag erbracht. Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt wurde oder von dieser anerkannt wurde.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückerwerben.

Art. 7. Erhöhung und Herabsetzung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann einmalig oder mehrmals durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden, wobei die Bestimmungen hinsichtlich des Quorums und der Mehrheit erfüllt sein müssen, die in vorliegendem Gesellschaftsvertrag oder, gegebenenfalls, durch das Gesetz hinsichtlich der Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Art. 8. Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters. Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit noch durch jedes andere ähnliche Ereignis, das den Alleingeschafter oder einen der Gesellschafter betrifft, in Liquidation versetzt.

Kapitel III. Geschäftsführer, Geschäftsführungsrat, Kommissare

Art. 9. Geschäftsführer. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die, falls deren Anzahl drei beträgt oder übersteigt, einen Geschäftsführungsrat bilden können (der "Geschäftsführungsrat") und die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

Der/die Geschäftsführer wird/werden vom Alleingeschafter oder von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine befristete oder unbefristete Dauer gewählt und bleibt/bleiben bis zur Wahl seines/ihrer Nachfolger im Amt. Er/sie sind wiederwählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 10. Geschäftsführungsrat. Der Geschäftsführungsrat, falls ein solcher besteht, ernannt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden (der "Vorsitzende"). Der Geschäftsführungsrat kann ebenfalls einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer zu sein braucht, und welcher für die Aufnahme der Sitzungsprotokolle des Geschäftsführungsrates und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Geschäftsführungsratssitzungen werden durch den Vorsitzenden einberufen. Eine Geschäftsführungsratssitzung ist einzuberufen, wenn zwei Geschäftsführer dies fordern.

Der Vorsitzende führt bei allen Geschäftsführungsratssitzungen und (gegebenenfalls) Gesellschafterversammlungen den Vorsitz, mit der Ausnahme, dass der Geschäftsführungsrat beziehungsweise die Gesellschafterversammlung befugt sind, in dessen Abwesenheit mit einfacher Mehrheit der Geschäftsführer beziehungsweise der bei besagter Versammlung anwesenden oder vertretenen Gesellschafter einen anderen Geschäftsführer beziehungsweise eine andere Person zum zeitweiligen Vorsitzenden zu ernennen.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder bei vorherigem Einverständnis aller zur Anwesenheit Berechtigten, wird ein schriftlicher Einberufungsbescheid zu den Geschäftsführungsratssitzungen mindestens eine Woche vor dem für sie vorgesehenen Datum per Telefax oder Telegramm entsendet. Diese schriftlichen Einberufungsbescheide enthalten Angaben über Ort und Uhrzeit der Sitzung, die Tagesordnung und die Art der zu verrichtenden Geschäfte. Liegt die schriftliche Zustimmung aller Geschäftsführer per Telefax oder Telegramm vor, kann auf die schriftliche Einberufung verzichtet werden. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Geschäftsführungsratsbeschluss festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jede Geschäftsführungsratssitzung findet in Luxemburg oder an einem anderen Ort statt, den der Geschäftsführungsrat von Zeit zu Zeit festlegen kann.

Jeder Geschäftsführer kann sich in Geschäftsführungsratssitzungen vertreten lassen, indem er hierzu einen anderen Geschäftsführer zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Der Geschäftsführungsrat ist nur dann beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der amtierenden Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind. Die Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden mit einfacher Mehrheit der Stimmen aller anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Ein Mitglied oder mehrere Mitglieder können per Telefonkonferenz oder unter Zuhilfenahme jedes anderen ähnlichen Kommunikationsmittels an einer Sitzung teilnehmen, das mehreren teilnehmenden Personen erlaubt, gleichzeitig miteinander zu kommunizieren. Eine solche Teilnahme gilt als einer persönlichen Anwesenheit bei der Sitzung gleichwertig.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher, von allen Geschäftsführern unterzeichneter Beschluss gültig und rechtsverbindlich, als ob er in einer regulär einberufenen und abgehaltenen Geschäftsführungsratssitzung gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt festgehalten werden, wobei jedes dieser Dokumente von einem oder mehreren Geschäftsführern unterschrieben wird.

Art. 11. Sitzungsprotokolle. Protokolle der Geschäftsführungsratssitzungen werden vom Sitzungsvorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär unterzeichnet. Vollmachten bleiben dem Sitzungsprotokoll beigefügt.

Kopien solcher Protokolle oder Auszüge daraus, welche während eines Gerichtsverfahrens oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden und (gegebenenfalls) vom Sekretär oder von zwei Geschäftsführungsratsmitgliedern unterzeichnet.

Art. 12. Befugnisse der Geschäftsführer. Jeder Geschäftsführer einzeln oder der Geschäftsführungsrat, falls ein solcher besteht, ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, um jedwede Handlung auszuführen, welche für die Ausübung des Gesellschaftszweckes notwendig oder dienlich ist. Sämtliche Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag ausdrücklich dem Alleingeschafter oder der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Zuständigkeit des Geschäftsführers, der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats.

Art. 13. Übertragung von Befugnissen. Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können einzelne Befugnisse oder Vollmachten beziehungsweise ständige oder zeitweilige Befugnisse an andere von ihnen auserwählte Personen oder Vertreter übertragen.

Art. 14. Interessenkonflikte. Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder Firma wird durch den Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder Firma beteiligt ist/sind oder Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder Firma ist/

sind. Vorbehaltlich nachfolgender gegenteiliger Bestimmungen wird kein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Gesellschaft, der als Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Firma, mit der die Gesellschaft vertragliche Beziehungen eingeht oder sonstwie Geschäfte tätigt, infolge einer solchen Verbindung mit solch einer anderen Gesellschaft oder Firma zwangsläufig daran gehindert, über solche Verträge oder andere Geschäfte betreffende Angelegenheiten zu beraten und diesbezüglich zu entscheiden oder zu handeln.

Falls ein Geschäftsführer oder ein Bevollmächtigter der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat, muss er dieses persönliche Interesse unbeschadet des Vorangehenden dem Geschäftsführungsrat zur Kenntnis bringen und darf nicht an Beratungen bezüglich solcher Rechtsgeschäfte teilnehmen oder darüber abstimmen, und diese Rechtsgeschäfte und Interessen eines Geschäftsführers oder Bevollmächtigten sind dem Alleingesellschafter oder bei der nächsten Gesellschafterversammlung offenzulegen.

Art. 15. Vertretung der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten rechtsverbindlich durch die gemeinschaftlichen Unterschriften je zweier Geschäftsführer verpflichtet. Sie wird weiterhin durch die gemeinschaftlichen Unterschriften oder die Einzelunterschrift von Personen, denen solche Zeichnungsbefugnisse durch den/die Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat übertragen wurden, rechtsverbindlich verpflichtet, wobei dies jedoch lediglich innerhalb der übertragenen Befugnisse gilt.

Art. 16. Wirtschaftsprüfer. Die Überwachung der Gesellschaftsgeschäfte kann und, in den gesetzlich bestimmten Fällen, muss einem oder mehreren unabhängigen Wirtschaftsprüfern anvertraut werden, welche keine Gesellschafter sein müssen.

Die Wirtschaftsprüfer werden, gegebenenfalls, vom Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für einen Zeitraum gewählt, der sechs Jahre nicht überschreiten darf, und sie bleiben im Amt, bis ihre Nachfolger gewählt sind. Am Ende ihres Mandats als Wirtschaftsprüfer sind sie wiederwählbar, können jedoch jederzeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 17. Gesellschafterversammlung. Besteht die Gesellschaft aus einem Alleingesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung zufallen. Die Artikel 194 bis 196 und 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 finden diesbezüglich keine Anwendung.

Die Beschlüsse der Gesellschafter können, sofern die Gesellschaft aus nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern besteht, durch schriftliche Abstimmung über den Wortlaut der zu fassenden Beschlüsse, der durch den/die Geschäftsführer oder den Geschäftsführungsrat per Einschreiben an die Gesellschafter übersandt wird, getroffen werden. Im letzteren Falle sind die Gesellschafter verpflichtet, ihre Stimme innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Tagen ab dem Zugang des Wortlauts des vorgeschlagenen Beschlusses schriftlich abzugeben und an die Gesellschaft zu übersenden.

Außer im Falle eines Alleingesellschafters können die Gesellschafter eine Gesellschafterversammlung nach Einberufung gemäß luxemburgischem Recht durch den/die Geschäftsführer beziehungsweise den Geschäftsführungsrat, oder subsidiär, durch den Kommissar, oder subsidiär dazu, auf Anfrage von Gesellschaftern, welche die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, abhalten. Die Einberufung, welche gemäß Gesetz den Gesellschaftern zugesendet wird, beinhaltet Zeitpunkt und Ort der Versammlung, sowie Tagesordnung und Art der abzuschließenden Geschäfte.

Wenn alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind, und wenn sie erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Ein Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung teilnehmen, indem er schriftlich, per Telefax oder Telegramm, eine andere Person als Vertreter bestellt, welcher kein Gesellschafter sein muss.

Gesellschafterversammlungen, Jahresgesellschafterversammlung inbegriffen, können im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Ermessen des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführer oder des Geschäftsführungsrats liegen, dies erforderlich machen.

Art. 18. Befugnisse der Gesellschafterversammlung. Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Mit Ausnahme der Befugnisse, die laut Gesetz oder vorliegendem Gesellschaftsvertrag dem Geschäftsführer, den Geschäftsführern beziehungsweise dem Geschäftsführungsrat vorbehalten sind, ist sie mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, um jedwede mit den Gesellschaftsgeschäften verbundene Handlung durchzuführen oder zu genehmigen.

Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung. Die Jahresgesellschafterversammlung, die lediglich dann abzuhalten ist, wenn die Gesellschaft mehr als 25 Gesellschafter zählt, tritt jedes Jahr am zweiten Mittwoch des Monats März um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsbescheid zu der Versammlung angegebenen Ort zusammen.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so wird die Jahresgesellschafterversammlung am darauf folgenden Werktag abgehalten.

Art. 20. Verfahren, Wahl. Jeder Beschluss hinsichtlich der Abänderungen des vorliegenden Gesellschaftsvertrages und jeder Beschluss, dessen Fassung aufgrund des vorliegenden Gesellschaftsvertrages oder, gegebenenfalls, des Gesetzes, der

mit der für eine Abänderung dieses Gesellschaftsvertrages erforderlichen Beschlussfähigkeit und Mehrheit unterliegt, muss von einer Mehrheit der Gesellschafter angenommen werden, die mindestens drei Viertel des gesamten Gesellschaftskapitals vertreten.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes oder des vorliegenden Gesellschaftsvertrages werden alle übrigen Beschlüsse von Gesellschaftern getroffen, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einer Stimme.

Kopien von oder Auszüge aus Sitzungsprotokollen, welche in Gerichtsinstanzen oder anderweitig vorgebracht werden können, werden durch den Vorsitzenden oder einen Geschäftsführer unterzeichnet.

Kapitel V. Geschäftsjahr, Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen

Art. 21. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats November und endet am einunddreißigsten Tag des Monats Oktober eines jeden Jahres.

Art. 22. Bilanz. Am Ende jedes Geschäftsjahres werden die Bücher geschlossen und der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat erstellen ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung in Übereinstimmung mit dem Gesetz.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem Alleingesellschafter oder, gegebenenfalls, der Gesellschafterversammlung zur Verabschiedung vorgelegt.

Jeder Gesellschafter oder ein von ihm Bevollmächtigter hat das Recht diese Finanzdokumente am Gesellschaftssitz einzusehen. Zählt die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so kann dieses Recht lediglich während fünfzehn (15) Tagen vor dem Datum der Jahresgesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 23. Ausschüttung und Verteilung von Gewinnen. Fünf Prozent (5%) werden vom jährlichen Reingewinn abgezogen und den gesetzlichen Rücklagen zugewiesen. Die Verpflichtung, diese Zuweisung vorzunehmen, besteht dann nicht mehr, wenn die gesetzlichen Rücklagen die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht haben.

Der Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung entscheiden über die Verwendung des Saldos des jährlichen Reingewinns. Sie können entscheiden, den Saldo ganz oder teilweise einer Reserve oder Provision zuzuweisen, ihn auf neue Rechnung zu übertragen oder ihn in Form von Dividenden an die Gesellschafter auszuschütten.

Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat können unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen eine Abschlagsdividende auszahlen. Der/die Geschäftsführer oder der Geschäftsführungsrat bestimmen den Betrag und das Datum für die Auszahlung einer solchen Abschlagszahlung.

Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 24. Auflösung, Liquidation. Vorbehaltlich anderslautender Gesetzesbestimmungen kann die Gesellschaft durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung aufgelöst werden, der gemäß denselben Regeln bezüglich des Quorums und der Mehrheit getroffen wird, die für die Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrags vorgesehen sind.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Abwickler (wahlweise natürliche oder juristische Personen) durchgeführt, die durch den Alleingesellschafter oder die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die die Befugnisse und die Entschädigung der Abwickler festlegen.

Nach Begleichung aller Schulden und Gebühren der Gesellschaft und nach Begleichung der Liquidationsausgaben wird das verbleibende Nettovermögen gleichmäßig an die Inhaber der Geschäftsanteile ausgeschüttet, und zwar im Verhältnis zu der Anzahl der von ihnen gehaltenen Geschäftsanteile.

Kapitel VII. Anwendbares Recht

Art. 25. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, werden in Übereinstimmung mit dem Luxemburger Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung bestimmt.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem der Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft durch die erschienene Partei erstellt worden ist, hat diese Partei folgende Anzahl Geschäftsanteile gezeichnet und nachstehende Beträge in bar eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital (EUR)	Anzahl Geschäftsanteile	Einzahlung (EUR)
Universal-Investment- Luxembourg S.A.	125.000	5.000	125.000
Summe:	125.000	5.000	125.000

Der Beweis dieser Einzahlung wurde dem amtierenden Notar erbracht, der bestätigt, dass die Bestimmungen des Artikels 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung eingehalten worden sind.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 4.000.- geschätzt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 31. Oktober 2008.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Der Alleingesellschafter, der stellvertretend für die Gesellschafterversammlung handelt, hat unverzüglich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Der Alleingesellschafter beschließt, die Anzahl der Geschäftsführer auf 4 festzulegen, und beschließt außerdem folgende Geschäftsführer zu ernennen:

- Herr Daniel F. Just, geb. am 13.06.1957 in Berlin, beruflich ansässig in D-81925 München, Arabellastrasse 31,
- Herr Bernd Vorbeck, geb. am 18.01.1962 in Aschaffenburg, beruflich ansässig in D-60325 Frankfurt am Main, Erlensstrasse 2,
- Herr Lothar Rafalski, geb. am 29.11.1952 in Hamburg, beruflich ansässig in L-1931 Luxemburg, 21, avenue de la Liberté,
- Herr Alain Nati, geb. am 21.04.1963 in Luxemburg, beruflich ansässig in L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'activités Syrdall.

2. Zum Vorsitzenden des Geschäftsführungsrates wird Herr Daniel F. Just ernannt.

3. Die Mandate der Geschäftsführer enden mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2008 befindet.

4. Der Sitz der Gesellschaft wird sich befinden in:

- 18-20, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Großherzogtum Luxemburg).

5. Zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer wird ernannt:

KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 103590.

Das Mandat des Kommissars endet mit der Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2008 befindet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. NATI, E. LÖHNERTZ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008. Relation: LAC/2008/17089. - Reçu six cent vingt-cinq euros (0,50% = 625.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. Mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008061857/242/294.

(080069365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Linedata Services Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 52.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, dans les bureaux de la Fiduciaire Jean-Marc Faber s.a.r.l. au rez-de-chaussée, en date du 5 mai 2008

La démission de Monsieur Pascal XATART demeurant au 20, rue des Cannettes, F-75006 Paris, France, avec effet au 3 juillet 2007, au poste d'Administrateur, est acceptée.

La nomination de David John BILBE demeurant à Appletree Cottage, Green Lane East, Christmas Pie, Surrey GU3 2JL, Angleterre, au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Pascal XATART, est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Il est rappelé que Monsieur Jean-Marc FABER est le seul Commissaire aux Comptes de la société. Il y a donc lieu de rayer Monsieur Roland BOFFERDING et la Fiduciaire Wagner et Bofferding au poste de Commissaires aux Comptes de la société, avec effet au 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
LINEDATA SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008061908/780/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01771. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

SBIC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

Par décision de la réunion du Conseil d'Administration du 15 mars 2008, Mme Jenny KNOTT, 20 Ashfield Lane, Chislehurst Kent BR7 6LQ, Grande-Bretagne a été cooptée au Conseil d'Administration en remplacement de M. Denis Frank DUGMORE, démissionnaire.

L'assemblée générale lors de sa prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 2 mai 2008.

For SBIC INVESTMENTS S.A., société anonyme

Experta Luxembourg société anonyme

Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008061903/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Patrimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 28.307.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 7 avril 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Paul LUTGEN de sa fonction de Président du Conseil et d'administrateur et la démission de M. Luc BRAUN de sa fonction d'administrateur-délégué sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et Président du Conseil d'administration

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061905/504/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00346. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

SIFC Development Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 37.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.942.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on October 17, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 2771 of November 20, 2007:

AIG Real Estate Opportunity X - South Korea, a company organized under the laws of United Kingdom, with registered office at 277, Park avenue, 46th Floor, New York, NY 10172, United States of America, registered under number LP11010 (the Sole Shareholder),

represented by Mr Fabrice Coste, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 16, 2008.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million Korean Won (KRW 1,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-six million Korean Won (KRW 36,000,000) to an amount of thirty-seven million Korean Won (KRW 37,000,000) by the issuance of one (1) new share quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of two hundred fifty-three thousand seven hundred eighty-seven Korean Won (KRW 253,787.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount one million Korean Won (KRW 1,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-six million Korean Won (KRW 36,000,000) to an amount of thirty-seven million Korean Won (KRW 37,000,000) by the issuance of one (1) new share quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for one (1) new share quota having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to one thousand three hundred twenty United States Dollars and five Cents (USD 1,320.05), being the equivalent of one million two hundred fifty-three thousand seven hundred eighty-seven Korean Won (KRW 1,253,787) at the exchange rate of USD 1 = KRW 949.80, of which one million Korean Won (KRW 1,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and two hundred fifty-three thousand seven hundred eighty-seven Korean Won (KRW 253,787) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one thousand three hundred twenty United States Dollars and five Cents (USD 1,320.05) being the equivalent of one million two hundred fifty-three thousand seven hundred eighty-seven Korean Won (KRW 1,253,787) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at thirty-seven million Korean Won (KRW 37,000,000) represented by thirty-seven (37) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht, 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (la Société), constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 17 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 2771 du 30 novembre 2007:

AIG Real Estate Opportunity X - South Korea, une société de droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 277, Park avenue, 46th Floor, New York, NY 10172, immatriculée sous le numéro LP11010 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Monsieur Fabrice Coste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 avril 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-six millions de Won coréens (KRW 36.000.000,-) à un montant de trente-sept millions de Won coréens (KRW 37.000.000,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de deux cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 253.787,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-six millions de Won coréens (KRW 36.000.000) à un montant de trente-sept millions de Won coréen (KRW 37.000.000,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et paiement

L'Associé Unique déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un million de Won coréen (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à mille trois cent vingt dollars américains et cinq Cents (USD 1.320,05) équivalant à un million deux cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 1.253.787,-) au taux de change de USD 1 = KRW 949.80, dont un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et deux cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 253.787,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de mille trois cent vingt dollars américains et cinq Cents (USD 1.320,05) équivalant à un million deux cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt-sept Won coréens (KRW 1.253.787,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à trente-sept millions de Won coréens (KRW 37.000.000,-) représenté par trente-sept (37) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréen (KRW 1.000.000,-) chacune. "

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.000.- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. COSTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2008. Relation: LAC/2008/16621. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008061866/242/139.

(080069429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Société de Distribution Bureautique 3A S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 138.390.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Hubert ATTAL, administrateur de sociétés, demeurant à F-75017 Paris, 3, rue des Renaudes, né à Tunis, le 9 août 1951,

ici représenté par Madame Isabelle BASTIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SOCIETE DE DISTRIBUTION BUREAUTIQUE 3A S.à r.l. ".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 388.500.- (trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) représenté par 3.855 (trois mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille huit.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les 3.885 (trois mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales sont souscrites par l'associé unique savoir Monsieur Hubert ATTAL, prénommé.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en:

- 51 (cinquante-et-une) parts sociales de la société de droit français Desk Basse Normandie, avec siège social à F-14200 Herouville Saint-Clair, RCS Caen 450 041 074,

évaluées à EUR 3.500.- (trois mille cinq cents euros) par part sociale, soit au total à EUR 178.500.- (cent soixante-dix-huit mille cinq cents euros).

- 60 (soixante) parts sociales de la société de droit français Desk Haute Normandie, avec siège social à F-76130 Mont Saint Germain, 14, rue Raymond Aron, RCS Rouen 450 087 598

évaluées à EUR 3.500.- (trois mille cinq cents euros) par part sociale, soit au total à EUR 210.000.- (deux cent dix mille euros).

L'évaluation des parts sociales apportées a fait l'objet de deux rapports établis par Monsieur Benoît JACOB, expert-comptable à F-78230 Le Pecq, ci-annexés.

Il résulte de certificats délivrés par la gérance des sociétés DESK BASSE NORMANDIE et DESK HAUTE NORMANDIE en date du 21 mars 2008 que:

- Monsieur Hubert ATTAL est le propriétaire des parts sociales apportées;
- Monsieur Hubert ATTAL est le seul titulaire des droits sur les parts apportées et possède le pouvoir de céder les parts;

- Les parts ne sont grevées d'aucun nantissement ou d'usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir, un nantissement ou un usufruit sur les parts et les parts ne sont pas sujettes à une telle opération;

Lesdits certificats de DESK BASSE NORMANDIE et de DESK HAUTE NORMANDIE, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Une copie des assemblées générales de DESK BASSE NORMANDIE et de DESK HAUTE NORMADIE tenues en date du 25 février 2008 et approuvant la société SOCIETE DE DISTRIBUTION BUREAUTIQUE 3A S.à r.l. comme associé restera également annexée aux présentes.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Madame Dina BIJAOU, épouse de Monsieur Hubert ATTAL, demeurant à F-75017 Paris, 3, rue des Renaudes, née à Tunis, le 20 novembre 1956.

b) Monsieur Jean QUINTUS, demeurant à L-7391 Blaschette, 11, rue de Fischbach, né à Peppange, le 2 novembre 1939.

c) Monsieur Joseph WINANDY, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon, né à Ettelbruck, le 16 février 1946.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

2. Le siège social est fixé à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 4.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. BASTIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2008. Relation: LAC/2008/17302. - Reçu mille neuf cent quarante-deux euros cinquante cents

(0,50% = 1.942,50.- EUR).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008061859/242/114.

(080069341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Monti Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 138.391.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société HEIMER HOLDINGS INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 7 mars 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MONTI IMMOBILIERE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'émission et/ou la souscription d'emprunts obligataires convertibles ou non;
- l'octroi de toute garantie, réelle ou personnelle.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais de constitution sont estimés à mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n^o B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ZIANVENI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2008. Relation: LAC/2008/17300. - Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008061856/242/130.

(080069347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Venici Mode S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.393.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Manuel BARRIOS BENITO, ouvrier, demeurant à Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
2. Monsieur Boubakeur BELARIBI, gérant de société, demeurant à L-3321 Berchem, 9A, rue du Chemin de Fer.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "VENICI MODE S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de vêtements, de chaussures, et d'accessoires en gros et en détail, avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Boubakeur BELARIBI, préqualifié,	55 parts
2.- Monsieur Manuel BARRIOS BENITO, préqualifié,	45 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Boubakeur BELARIBI, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Barrios Benito; Belaribi, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 avril 2008, Relation: EAC/ 2008/ 5428. - Reçu: SOIXANTE-DEUX EUROS CINQUANTE CENTS (12500 à 0,5% = 62,50.-€).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2008.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2008061858/203/80.

(080069405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Lux Beck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1C, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 138.395.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausend und acht, am dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, im Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Kohn Group S.à.r.l.“ mit Sitz in L-5445 Schengen, 1C, route du Vin (RCS Luxembourg N° B. 133.312), hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Heiner KOHN, geboren am 12.04.1956 wohnhaft Bungertstrasse 1, D-66693 Mettlach-Orscholz.

Die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung der von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Bezeichnung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet: "Lux Beck S.à.r.l."

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Groß- und Einzelhandel.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen jeglicher Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften übernehmen, diese halten und verwalten. Insbesondere kann sie durch Einlage, Bezug, Option, Kauf oder in sonstiger Weise Wertpapiere jeder Art erwerben, und über diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder in anderer Weise verfügen.

Die Gesellschaft kann auch Patente und die dazugehörigen Rechte erwerben und bewirtschaften.

Gegenüber verbundenen Unternehmen kann die Gesellschaft Unterstützungen, Ausleihungen, Vorschüsse und Garantien gewähren.

Außerdem kann die Gesellschaft alle Geschäfte tätigen, die zur Erfüllung ihres Zwecks notwendig erscheinen.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Schengen.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung der Hauptversammlung ins Ausland verlegt werden, und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzig tausend euros (50.000,-EUR) und ist in ein tausend (1.000) Anteile von je fünfzig (50,- EUR) eingeteilt, welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in der Generalversammlung.

Art. 6. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden, nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von drei Monaten nach obengenannter Inkennzeichnung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall, dass Anteile von Todes wegen oder bei Entmündigung an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist dieser verpflichtet, sie innerhalb von drei Monaten nach Ableben oder Entmündigung des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern über Einhaltung oben genannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

Die Abtretung von Anteilen soll zum Buchwert gemäß letzter Bilanz erfolgen. Der Buchwert ergibt sich aus dem Verkäufer zuzurechnenden Anteil am Gesellschaftskapital zuzüglich der gesetzlichen und freien Rücklage unter Berücksichtigung einer evtl. ausstehenden Einlage und einer auf der Aktivseite eventuell bestehenden Unterbilanz. Eine Berücksichtigung von Firmenwert oder stillen Reserven ist ausgeschlossen.

Art. 7. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlung zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist.

Art. 8. Im Falle einer Einmanngesellschaft werden die durch das Gesetz oder der obenstehenden Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 10. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafter bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafter sind nicht berechtigt, Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden, die sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 11. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage, solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom hundert des Kapitals darstellt,
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 13. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweist die Kompantin auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit begrenzter Haftung und dessen Abänderungsgesetze sowie auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von dem Gesellschafter auf 1.500,-Euro abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Das gesamte Gesellschaftskapital wurde durch den alleinigen Anteilhaber gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von 50.000,- Euro (fünfzig Tausend der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafter

Sodann hat der Gesellschafter vertreten wie eingangs erwähnt folgende Beschlüsse genommen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf zwei

2. Es werden zu Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Heiner Kohn, wohnhaft in Bungertstrasse 1, D-66693 Mettlach-Orscholz.

Herr Christoph Leinen, wohnhaft in Buchenweg 3, D-66693 Mettlach-Orscholz.

3. Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers, Selbstkontrahierung einbegriffen.

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5445 Schengen, 1C-route du Vin.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparentin hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. KOHN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008. Relation: LAC/2008/17106. — Reçu € 250.- (deux cent cinquante Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 28. April 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008061854/206/106.

(080069460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Dan's Sport's Corner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 88.658.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-deux avril.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Daniel SEYLER, indépendant, né à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1967, demeurant à L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter:

- que suite à un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 octobre 2005, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 492 du 08 mars 2006, il est devenu seul associé de la société à responsabilité limitée DAN'S SPORT'S CORNER S. à r.l., avec siège social à L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.658,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1476 du 11 octobre 2002,

que le capital social est de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune,

- qu'il décide de dissoudre anticipativement ladite société, dont il déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts;

- que tout le passif connu de la société a été réglé,

- qu'il reprend à son compte tout l'actif de la société,

- que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par lui,

- qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'il assume pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,

- que décharge est accordée au gérant,

- que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Seyler, Kessler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 avr. 2008, Relation: EAC/2008/5607. — Reçu douze euros 12, -€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 05 mai 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008061853/219/39.

(080069096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

AudioVision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 15, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 62.861.

L'an deux mille huit, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Marc SCHUMACHER, gérant, demeurant à L-6914 Roodt-sur-Syre, 17, rue d'Olingen.

Le comparant déclare qu'il est le seul associé de Audio Vision LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-6914 Roodt-sur-Syre, 17, rue d'Olingen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 62.861, constituée suivant acte notarié en date du 6 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 303 du 4 mai 1998 (ci après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte sous seing privé en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1156 du 1^{er} août 2002.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-6914 Roodt-sur-Syre, 17, rue d'Olingen, à L-2543 Luxembourg, 15, dernier sol.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc SCHUMACHER et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2008, LAC/2008/17002. — Reçu € 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008061886/7241/33.

(080069340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.122.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.006.

—
EXTRAIT

Par contrat de transfert en date du 28 décembre 2007, Solinor LLC a transféré toutes ses 4.889 parts ordinaires dans le capital social de la Société à International Affiliated Corporation LLC.

Suite à ce transfert l'actionnariat de la Société est comme suit:

- International Affiliated Corporation LLC, 292.914 parts ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pfizer Europe Holdings S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Référence de publication: 2008061916/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Centsimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.923.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2007

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Francesco SMITS de son mandat d'administrateur.

Madame Marie-Thérèse PROSPERI, demeurant au 68, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur SMITS.

Madame Marie-Thérèse PROSPERI terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061914/8017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03036. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.122.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.006.

—
EXTRAIT

Par contrat de transfert en date du 28 décembre 2007, Pfizer Manufacturing LLC a transféré toutes ses 150.194 parts ordinaires dans le capital social de la Société à International Affiliated Corporation LLC.

Suite à ce transfert l'actionnariat de la Société est comme suit:

- International Affiliated Corporation LLC 443.108 parts ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pfizer Europe Holdings S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2008061919/275/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Foetz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 42.812.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 8 mai 2008

Démision des Administrateurs en fonction à savoir:

- Monsieur Jean CAZZARO, demeurant au 1, Biirkewé, L-3896 Foetz.
- Monsieur Jean-Paul GOERENS demeurant au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- Madame Colette WOHL demeurant au 6, rue des Primevères, L-8090 Bertrange.
- Mademoiselle Sandrine MULLER demeurant au 14, rue des Bénédictins, F-57000 Metz, France.

Nomination de Monsieur Jean-Marc FABER demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014. La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Nomination de Monsieur Christophe MOUTON demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014. La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Nomination de Monsieur Henri GOEDERT demeurant au 43, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014. La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Nomination de Monsieur Sergei JLIOUKHINE demeurant au 59, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel, au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014. La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Révocation des Commissaires aux Comptes en fonction, à savoir:

- Fiduciaire Reuter & Huberty S.à.r.l., ayant son siège social au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen
- Compagnie Luxembourgeoise de Révision S.à.r.l., ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen

Nomination du nouveau Commissaire aux Comptes, à savoir:

- Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale de 2014.

Conformément à l'article 3 des statuts de la société, de transférer le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg de son adresse actuelle 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à sa nouvelle adresse: 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FOETZ S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008061906/780/41.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Alimentation Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 36A, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 77.156.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 28 avril 2008 que:

1 - L'assemblée révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

La société MC CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L- 2550 LUXEMBOURG, 152, avenue du X Septembre.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Paul MÜLLER, employé privé, demeurant à L- 9840 SIEBENALER, Maison 20, rétroactivement à la date du 1^{er} janvier 2007. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

2 - L'assemblée révoque dans sa qualité d'administrateur:

La société MYR CONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L- 1120 LUXEMBOURG, 2, rue d'Allamont.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Madame Angela Maria CARVALHO MARINHO, ouvrière, demeurant à L- 7619 LAROCLETTE, 44, rue de Medernach, rétroactivement à la date du 1^{er} janvier 2007. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 28 avril 2008.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade - L-9227 Diekirch

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008061910/2602/29.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2008, réf. DSO-CP00208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080069670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

—
EXTRAIT

Par contrat de transfert en date du 28 décembre 2007, CP. Pharmaceuticals International C.V., associé unique a transféré toutes ses 1.302.440 parts ordinaires dans le capital social de la Société à 10 sociétés dont les parts sont réparties inégalement.

Suite à ce transfert l'actionnariat de la Société est comme suit:

- Pharmacia Hepar Inc., 121.695 parts ordinaires
- Renrall LLC, 5 parts ordinaires
- Pfizer Production LLC 4.752 parts ordinaires
- Solinor LLC, 4.889 parts ordinaires
- Pfizer Manufacturing LLC, 150.194 parts ordinaires
- International Affiliated Corporation LLC, 288.025 parts ordinaires
- Pfizer International LLC, 404.702 parts ordinaires
- Parke, Davis & Company LLC, 111.509 parts ordinaires
- Warner-Lambert Company LLC, 216.606 parts ordinaires
- Pfizer Inc., 63 parts ordinaires

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pfizer ShareHoldings Intermediate S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Référence de publication: 2008061917/275/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01203. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Elvafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 24.996.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2007

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Francesco SMITS de son mandat d'administrateur.

Madame Valeria GIALLOMBARDO, demeurant au 26, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Francesco SMITS.

Madame Valeria GIALLOMBARDO terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061915/8270/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03028. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Institut Mobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 37.773.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2007

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Francesco SMITS de son mandat d'administrateur.

Madame Marie-Thérèse PROSPERI, demeurant au 68, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur SMITS.

Madame Marie-Thérèse PROSPERI terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061918/6144/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03021. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Alimentation Europa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 36A, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 77.156.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 novembre 2005 que:

1 - Monsieur Silverio DA SILVA SANTOS, employé privé, demeurant à L- 9186 STEGEN, 3, à Poschend,

Monsieur Paulo Jorge DA SILVA SANTOS, employé privé, demeurant à L- 7619 LAROCLETTE, 44, rue de Medernach.

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

2 - Monsieur Silverio DA SILVA SANTOS, employé privé, demeurant à L- 9186 STEGEN, 3, à Poschend, a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 7 novembre 2005.

Pour la société

COFINOR S.A.

50, Esplanade - L-9227 Diekirch

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008061911/2602/26.

Enregistré à Diekirch, le 30 avril 2008, réf. DSO-CP00209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080069674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Beurimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 123.432.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2007

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Francesco SMITS de son mandat d'administrateur.

Madame Marie-Thérèse PROSPERI, demeurant au 68, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur SMITS.

Madame Marie-Thérèse PROSPERI terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061912/8271/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03026. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Bois Fleuri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 34.891.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2007

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Francesco SMITS de son mandat d'administrateur.

Madame Marie-Thérèse PROSPERL demeurant au 68, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur SMITS.

Madame Marie-Thérèse PROSPERI terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008061913/8976/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03033. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Verdoso Management Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.463.

—
Il résulte de l'acte de transfert d'actions en date du 16 janvier 2008 convenu entre Verdoso Investment S.A. et Arvan C&C S.à r.l. que:

- Verdoso Investment S.A., ayant comme siège social, 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, aura à partir du 16 janvier 2008, 300 parts de la société Verdoso Management S.à r.l.

- Arvan C&C S.à r.l., ayant comme siège social, 97, rue de Longchamp, 75116 Paris France, aura, à partir du 16 janvier 2008, 200 parts de la société Verdoso Management S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2008.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2008061920/4726/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.